



**Assemblée des Nations Unies  
pour l'environnement du  
Programme des Nations Unies  
pour l'environnement**

Distr. limitée  
26 février 2022

Français  
Original : anglais

Assemblée des Nations Unies pour l'environnement  
du Programme des Nations Unies pour l'environnement

Cinquième session

Nairobi (hybride), 22–26 février 2021 et 28 février–2 mars 2022\*

**Projet de résolution sur le lien entre le bien-être animal,  
l'environnement et le développement durable**

*L'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement,*

Rappelant la résolution 70/1 de l'Assemblée générale en date du 25 septembre 2015, intitulée « Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030 »,

*Prenant acte* du rapport du Secrétaire général sur l'harmonie avec la nature<sup>1</sup>,

*Rappelant* que l'environnement et le développement durable sont au cœur du mandat du Programme des Nations Unies pour l'environnement,

*Rappelant également* le document final de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, intitulé « L'avenir que nous voulons »<sup>2</sup>, en particulier son paragraphe 88,

*Reconnaissant* que le bien-être animal peut contribuer à relever les défis environnementaux, à promouvoir l'approche « Une seule santé » et à atteindre les objectifs de développement durable,

*Notant* que la santé et le bien-être animal, le développement durable et l'environnement sont liés à la santé et au bien-être de l'être humain,

*Reconnaissant* la nécessité croissante de traiter ces liens selon l'approche « Une seule santé », entre autres approches globales,

*Reconnaissant également* qu'il existe un solide corpus scientifique en faveur du bien-être animal,

1. *Prie* la Directrice exécutive du Programme des Nations Unies pour l'environnement, sous réserve de la disponibilité de ressources financières et humaines, de produire un rapport, en étroite collaboration avec l'Alliance tripartite plus, dont les membres sont l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, l'Organisation mondiale de la Santé et l'Organisation mondiale de la santé animale, ainsi qu'avec le groupe d'experts de haut niveau de l'initiative « Une seule santé », sur les liens entre le bien-être animal, l'environnement et le développement durable, en analysant les liens entre le bien-être animal, l'environnement et le

\* Conformément aux décisions prises par le Bureau de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement à sa réunion du 8 octobre 2020 et par les bureaux de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement et du Comité des représentants permanents à leur réunion conjointe du 1<sup>er</sup> décembre 2020, la cinquième session de l'Assemblée pour l'environnement a été ajournée le 23 février 2021 et devrait reprendre en présentiel en février 2022.

<sup>1</sup> A/75/266.

<sup>2</sup> Résolution 66/288 de l'Assemblée générale, annexe.

développement durable, en recensant les principaux partenaires et parties prenantes à consulter, s'il y a lieu, pour l'élaboration du rapport, et en élaborant un résumé des conclusions pour examen par les États Membres ;

2. Prie également la Directrice exécutive de présenter le rapport susmentionné à un examen par les pairs des États Membres ;

3. *Prie en outre* la Directrice exécutive de travailler en partenariat avec les membres de l'Alliance tripartite plus, dans le cadre de la relation renforcée du Programme des Nations Unies pour l'environnement avec l'Alliance, y compris sur les questions relatives au bien-être animal et à son lien avec la santé humaine et l'environnement, en appliquant l'approche « Une seule santé » ;

4. *Prie* la Directrice exécutive de lui faire rapport, à sa sixième session, sur les conclusions du rapport.

---